ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 103641

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les déclarations du secrétaire général adjoint de l'ONU au sujet du conflit libano-israélien. En effet, M. Egeland a déclaré que l'État hébreu violait les règles humanitaires en cas de conflit. Ces déclarations sont particulièrement graves et posent le problème réel de l'objectivité et de la neutralité d'un tel responsable qui se devait à respecter un certain devoir de réserve. De telles déclarations ne sont en effet pas sans conséquences sur la poursuite ou l'arrêt des hostilités entre les belligérants, notamment sur un tel conflit. Il conviendrait donc de clarifier le rôle d'une telle personnalité et les limites de ses déclarations personnelles. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103641
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9470